



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 11 novembre 2020 en visioconférence, à huis clos, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

Note au procès-verbal

La présente séance ordinaire du conseil municipal a été tenue et enregistrée en visioconférence Zoom, à huis clos en présence des membres du conseil et des officiers municipaux.

Note au procès-verbal

Tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration écrite des intérêts pécuniaires, en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de mettre à jour annuellement ladite déclaration des intérêts pécuniaires. Ces déclarations seront transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ouverture de la séance par la maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2020-11-280 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-281 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-282 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-283 Reddition de compte du Projet des travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), Disposition temporaires relatives aux impacts du COVID-19 – Dossier no. RIRL-2017-704



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de 546 312.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020, soit pour des travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2, dans le cadre du PAVL, volet RIRL, Disposition temporaires relatives aux impacts du COVID-19 – Dossier no. RIRL-2017-704.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Considérant que les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2, ont débuté au début du mois de septembre et se sont terminés à la fin du mois de septembre 2020 et ce, conformément à l'avis de conformité et le certificat de réception provisoire signé par l'ingénieur de Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur Joël Lacroix.

Considérant que le montant des travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 2, s'élève à 592 368.25 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet RIRL.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-284 Réception provisoire totale des travaux de réfection des chemins Lemens et Ryanville de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que l'ingénieur du Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), Monsieur Joël Lacroix, a effectué une inspection provisoire des travaux prévus dans le cadre de la réfection des chemins Lemens et Ryanville.

Considérant que selon lui, cette réception provisoire et totale car elle porte sur l'ensemble des travaux du constat.

Considérant que l'ingénieur recommande de libérer et de verser la retenue provisoire de 5 % dans ce dossier.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de verser la somme de 116 265.58 \$, taxes incluses, représentant la retenue provisoire due à Construction FGK pour lesdits travaux de réfection.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-285 Modification de la résolution # 2019-04-116 intitulée « Offre de donation d'un terrain, # matricule 4790-63-9080, par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Nom-de-Marie »

Considérant que le Diocèse de Gatineau souhaite donner le terrain portant le matricule # 4790-63-9080 au lieu de le vendre pour la somme symbolique de 1.00 \$ comme indiqué dans la résolution # 2019-04-116.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de modifier la résolution # 2019-04-116 intitulée « Offre de donation d'un terrain, # matricule 4790-63-9080, par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Nom-de-Marie » afin d'accepter le don dudit terrain par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Nom-de-Marie.

Transmettre la présente résolution au notaire, Me Amélie Boutin-Renaud, de la firme PME INTER Notaires Vallée-de-la-Gatineau Inc. afin de finaliser le dossier.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2020-11-286 Proposition publicitaire « Clé en main » pour les années 2021 et 2022 de la Radio CHGA 97,3 FM

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « Clé en main » de la Radio CHGA 97,3 FM, au montant respectif de 1 650.00 \$, payable en janvier 2021 et janvier 2022, plus les taxes, ainsi qu'une carte de membre commerciale au coût de 35.00 \$ par année et ce, à partir du poste budgétaire 02-13000-341.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-287 Demande d'aide financière d'Expédition LSM

Considérant que les bénévoles d'Expédition LSM entretiennent les sentiers de motoneige unissant les municipalités de Denholm, Lac-Sainte-Marie et Kazabazua depuis plusieurs années.

Considérant qu'Expédition LSM a demandé la somme de 1 500.00 \$ pour financer l'entretien des sentiers des 3 municipalités et qu'elles sont en mesure de partager lesdits frais entre elles.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser la somme de 500.00 \$ à Expédition LSM et de transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités de Denholm et Kazabazua pour qu'elles versent une contribution respective de 500.00 \$ chacune à Expédition LSM.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Cheryl Sage-Christensen au siège # 1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du 1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Cheryl Sage-Christensen, conseillère siège # 1

2020-11-288 Journal des achats

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois d'octobre pour un montant total de 885 239.81 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-289 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 40 à 44 au montant de 106 609.27 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-290 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 octobre 2020 présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2020-11-291 Mandat à la firme RPLG avocats pour la perception des comptes de taxes payables

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'acheminer tous les dossiers d'arrérages et ayant un solde supérieur à 100.00 \$ à Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPLG avocats pour la perception des comptes de taxes payables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-292 Adhésion 2020 au Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu d'adhérer au Regroupement pour la Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2020, au montant de 250.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-11000-494.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-293 Mandat au Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de mandater le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-294 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-295 Abrogation de la résolution # 2020-11-294 - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3

Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu d'abroger la résolution # 2020-11-294 intitulée « Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3 ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-296 **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales pour les travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3**

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2.

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du MTQ.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-297 **Acquisition d'un camion pour le Service des travaux publics**

Considérant que le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur des travaux publics, Monsieur Martin Lafrenière, ont été autorisés à acquérir gré à gré, pour et au nom de la municipalité, un camion lourd usagé à partir de la résolution 2020-10-270.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu d'acheter le camion lourd usagé de marque Freightliner 2011 de Camions Denis Lefebvre Inc. au montant de 106 926.75 \$, taxes incluses, et de le payer à partir du surplus accumulé non affecté.

Autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur-général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer tout document relatif à cette acquisition.

Autoriser le directeur-général, Monsieur Yvon Blanchard, à transférer et signer tout document requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-298 **Demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'effectuer une enquête sur les carrières et sablières**

Considérant que la municipalité a reçu plusieurs plaintes à l'effet que des personnes situées sur son territoire exploitent sans certificat d'autorisation des carrières ou sablières à des fins commerciales ou industrielles.

Considérant que le Règlement Q-2, r.7.1 sur les carrières et sablières relève du MELCC.

Considérant que la municipalité avait avisé les propriétaires de banc d'emprunt qu'ils devaient se conformer à la loi s'il voulait exploiter à des fins commerciales une carrière ou une sablière sur le territoire de la municipalité.

Considérant que la municipalité a instauré, par règlement, une mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrière ou sablière pour l'ensemble de son territoire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie demande aux autorités compétentes du MELCC d'effectuer une enquête



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

sur les exploitants non conformes de carrières et sablières sur l'ensemble de son territoire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-299 Demande de diminution de la vitesse sur le chemin Ryanville

Considérant que la municipalité a reçu une pétition signée par quelques résidents situés sur le chemin Ryanville à l'effet de diminuer la vitesse dudit chemin à 50 km/h plutôt que 70 km/h.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de diminuer la vitesse à 50 km/h à partir du 292, chemin Ryanville jusqu'à la frontière des municipalités de Lac-Sainte-Marie et Denholm.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-300 Réparation de la rétrocaveuse Caterpillar 2014

Considérant que la municipalité loue une rétrocaveuse Case depuis le 9 octobre 2020 en raison du bri de son équipement au montant de 4 587.50\$ par mois.

Considérant que la réparation représente un montant de 15 823.74\$, incluant les taxes applicables.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de faire réparer la rétrocaveuse Caterpillar par J.R. Brisson Équipement / Machinerie CH et d'acquitter les frais de réparation et de location au montant de 24 998.74\$, incluant les taxes applicables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-11-301 Adoption du 1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le 1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

1^{er} projet de Règlement # 2020-11-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N°78260-1 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

L'objectif de ce règlement est de créer à l'intérieur de la zone F-136-1, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la municipalité une sous-zone indivise dans le but d'y autoriser l'usage T7.

Considérant le règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que les plans de zonage N° 78260 et N° 78260-1 sont entrés en vigueur le 30 mai 1993.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que le conseil désire modifier les limites des zones F-136 et F-142 afin de créer la zone F-136-1.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen lors de la séance du 11 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Description technique et usages autorisés


Créer à l'intérieur de la F-136 et la F-142, identifié au plan de zonage N° 78260 et N° 78260-1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une sous zone indivise qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la zone F-136-1.

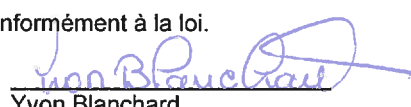
La zone F-136-1 a une superficie de 867400m². Elle est formée par le lot 5 282 304 du cadastre officiel du Canton de Hincks, laquelle description technique fait partie du présent règlement comme annexe A.

Cette sous-zone autorise les usages H1, H12, F1, F4, F6, T9, et l'ajout de l'usage T7.

Article 3 : Entrée en vigueur

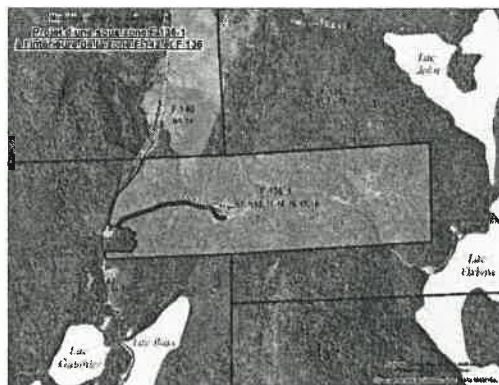
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Gary Lachapelle
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général

Avis de motion : 11 novembre 2020
Adoption du 1^{er} projet de règlement : 11 novembre 2020
Consultation publique écrite: du 23 novembre au 8 décembre
Adoption du 2^e projet de règlement : 9 décembre 2020
Avis demande participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité :
Entrée en vigueur :

Annexe A

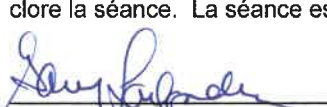



Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2020-11-302 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 17h02.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier